



VILLE D'HYÈRES

LES PALMIERS

MERCREDIS Journées Élémentaires

LA VIGIE

Enfants nés en 2009-2010-2011-2012-2013 (6 ans révolus)

LIEU

Situé à La Capte, « les pieds dans l'eau », l'accueil périscolaire de LA VIGIE est une propriété communale, implantée au 45 avenue du Levant

EFFECTIF

56 enfants.

INSCRIPTIONS ET HORAIRES

Inscription à la journée, déjeuner et goûter compris.

L'accueil périscolaire fonctionne de 7H30 à 18H15

ACCUEIL

Les enfants sont pris en charge :

- sur l'accueil périscolaire LA VIGIE : 7H30 - 9H00 / 17H00 - 18H15
- sur l'un des points accueils suivant :
 - o St EXUPÉRY Élémentaire : 7H30 à 8H30 / 17H30 à 18H15
 - o ILES D'OR : 7H30 à 8H30 / 17H30 à 18H15

ENCADREMENT

1 directeur, 1 animateur pour 14 enfants élémentaires. L'équipe d'animation est composée de personnels permanents, diplômés par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale.

INFORMATIONS

Durant l'accueil périscolaire l'enfant doit être muni d'affaires marquées à son nom, avoir une tenue adaptée à ses activités ainsi que des vêtements de rechange et une paire de basket.

Pour les enfants de 6 ans et plus : Photocopie d'un test d'aisance aquatique (ou anti panique) à fournir aux agents du Guichet Famille pour les activités nautiques ou aquatiques spécifiques. Les activités kayak et paddle sont accessibles selon des conditions : volonté de l'équipe pédagogique suivant leur projet, météo du jour, taille et condition physique de l'enfant, test anti panique fourni.

SANTÉ

Si l'enfant est en Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) : les familles devront fournir le premier jour sur l'accueil de loisirs une trousse avec le traitement de l'enfant, en ayant pris soin de vérifier la date de validité des médicaments.

TARIFS

Élémentaires :

1,10% du quotient familial par enfant et par jour (avec un minimum de 3€ par enfant et par jour pour un quotient familial compris entre 0 et 300€)

LE PAIEMENT

L'inscription de chaque famille donne lieu à l'ouverture d'un compte familial.

Une facture est expédiée au titulaire du compte entre le 5 et le 10 chaque mois, elle précise le montant des réservations faites, les consommations du mois précédent et le montant à régler.

TOUTE RÉSERVATION NON ANNULÉE SERA FACTURÉE

Extrait du Règlement Intérieur Général.

L'inscription pourra être modifiée ou résiliée. Les formalités sont à accomplir auprès du Guichet Famille à J-5.

Un ou plusieurs mercredis peuvent être annulés par mail au guichet.famille@mairie-hyeres.com ou par le kiosque guichetfamille.hyeres.fr ou par courrier, remis au Guichet Famille dans les délais impartis (la date du mail ou la date de remise au Guichet Famille servira de date de référence)

Guichet Unique

Mairie d'Hyères. 12, av Joseph Clotis

04.94.00.79.68 – 04.94.00.79.27

Du lundi au vendredi (fermé le jeudi de 8H30 à 13H30)

Hors vacances scolaires : 8h30-17h

Vacances scolaires : 8h30-12h et 13h30-17h

Plateforme télé-service : guichetfamille.hyeres.fr

Mail : guichet.famille@mairie-hyeres.com